Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600214-20251210-20251205-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
Le 4 décembre 2025

Séance du mercredi 10 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq le mercredi dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Jean-Yves CARRIO, Maire.

Présents : Jean-Yves CARRIO (Maire), Brigitte PRADO, Hervé LE FALHER, Marie-Annick MERRIEN, Gwénaël LE BOUILLE (Adjoints), Gilles PRADO, Armelle MÉAR, Stéphanie VALLÉE, Franck DELANNOY, Pierre BOHUON, Vincent MOËLLO, Emilie LE PEN, Thomas GASNIER.

Absents : Claude BOUGUENNEC, Morgane ALISE (pouvoir donné à Emilie LE PEN).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Emilie LE PEN secrétaire de séance.

2025-12-05

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXUELLES ET SEXISTE - CONVENTION PLURIANNUELLE 2026-2028 AVEC LE CIDFF DU MORBIHAN

Mme Marie-Annick MERRIEN, adjointe chargée du CCAS, expose le dispositif de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales de l'agglomération lorientaise.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles s'est intensifiée après le Grenelle de 2019.

L'analyse des rapports a montré le besoin d'une meilleure coordination locale et d'une meilleure transmission des informations.

Pour combattre ce fléau, les services de l'État ont mis en place un schéma départemental de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, signé par une trentaine de partenaires le 20 mai 2021.

De nombreux dispositifs ont été créés, notamment « L'Ecoutille » situé 21, rue Jules Legrand à Lorient, ouvert le 04 octobre 2021, qui offre un accueil, une écoute et une orientation aux victimes de violences intégrées dans un dispositif plus large dont les objectifs sont :

- Faciliter l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, et plus largement des violences sexuelles et sexistes,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600214-20251210-20251205-DE

- Faire connaître l'offre de services existante et la rendre plus accessible,

- Développer le réseau d'acteurs, le former et le coordonner,

- Former les personnes en charge de l'accueil des victimes de violences pour une meilleure prise en charge et orientation de celles-ci, selon un plan de formation annuel défini par le comité de suivi en fonction des priorités (ex : pour 2026-2027 : les nouvelles et nouveaux élu.e.s référent.e.s),

- Assurer un continuum de prise en charge entre les différent.e.s professionnel.le.s.

Suite à une évaluation positive, les communes de l'Agglomération de Lorient et de Blavet Belle-vue Océan Communauté, avec l'État, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales, soutiennent ce dispositif. L'évaluation des quatre premières années confirme l'adéquation des services aux besoins du territoire, en renforçant l'accueil de proximité, en recensant et mutualisant les services existants, et en coordonnant la prise en charge des victimes.

Pour la réalisation des actions conformément aux objectifs d'activité, les partenaires signataires apportent une participation financière totale de 270 000,00 € par an permettant d'assurer le fonctionnement du dispositif. Chaque partenaire s'engage à contribuer au dispositif en respectant le montant défini dans le cadre de la répartition validée en comité de pilotage du 10 octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600214-20251210-20251205-DE

Coût du dispositif	370 000 €
Répartition des financements	
ETAT	74 060 €
CD56	49 380 €
CAF	49 380 €
Communes de Lorient Agglo et de BBOC	93 867 €
Communauté d'agglomération de Lorient	3 313 €

La répartition des financements des communes est établie au prorata de leur nombre d'habitants. La population municipale prise en compte reste la même sur la durée de la convention. La part par habitant représente 0,42€ de la population totale (avec pour les communes de Lorient Agglo, une contribution budgétaire à hauteur de 0,40€ par les communes et un complément de la communauté d'agglomération de 0,02€ par habitant).

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	QUOTE PART PAR COMMUNE
BRANDERION	1 507	609 €
BUBRY	2 312	934 €
CALAN	1 289	521 €
CAUDAN	7 273	2 938 €
CLEGUER	3 465	1 400 €
GAVRES	703	284 €
GESTEL	2 659	1 074 €
GROIX	2 263	914 €
GUIDEL	12 543	5 067 €
HENNEBONT	16 275	6 574 €
INGUINIEL	2 245	907 €
INZINZAC-LOCHRIST	6 760	2 731 €
LANESTER	23 691	9 570 €
LANGUIDIC	8 210	3 317 €
LANVAUDAN	818	330 €
LARMOR-PLAGE	8 571	3 462 €
LOCMIQUELIC	4 198	1 696 €
LORIENT	59 653	24 097 €
PLOEMEUR	19 499	7 877 €
PLOUAY	5 911	2 388 €
PONT-SCORFF	4 104	1 658 €
PORT-LOUIS	2 793	1 128 €
QUEVEN	9 152	3 697 €
QUISTINIC	1 442	583 €
RIANTEC	5 878	2 374 €
KERVIGNAC	6 966	2 922 €
MERLEVENEZ	3 203	1 344 €
NOSTANG	1 626	682 €
PLOUHINEC	5 354	2 246 €
SAINTE-HÉLÈNE	1 294	543 €
TOTAL	**231 657**	**93 867 €**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600214-20251210-20251205-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle de partenariats autour du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes 2026 – 2028.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

- **VALIDE** le montant annuel de la participation de la commune de Brandérion au fonctionnement du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes soit un montant de subvention de 609 € par an.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE BRANDÉRION
56 (Morbihan)

Le Maire,

Jean-Yves CARRIO

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).